

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Isabelle Grenier

<https://www.cadre21.org/membres/cc96546c25d03b7233a52e1e>

Date d'obtention : 2022-06-03 20:41:46

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

L'importance de suivre un protocole pour éviter les erreurs pendant les interventions et pour gérer la situation le plus rapidement et le plus adéquatement possible afin de limiter les dégâts.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Les étapes à suivre seront beaucoup plus claires pour moi et je saurai sans hésitation quel intervention appartient à qui et quel erreur ne pas commettre.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

À la façon dont seront posées les questions, dont seront récupérées les informations.